



DOSSIER PRÉSENTATION



Hubert Reeves, célèbre astrophysicien canadien, affirmait qu' « *à l'échelle cosmique, l'eau est plus rare que l'or* ».

C'est fort de cette philosophie que le **SIARP** s'investit au quotidien dans le traitement des eaux usées pour la préservation du milieu naturel.

Mais pas que... Découvrez, dans les pages suivantes, l'histoire et les valeurs de notre syndicat qui s'impose désormais comme un acteur de premier plan dans les actions de transition écologique et énergétique.

Déterminé à œuvrer pour les usagers mais également pour les collectivités territoriales et les professionnels, le **SIARP** est gouverné par des élus investis sur le territoire de Cergy-Pontoise et du Vexin, appuyés par des agents qualifiés et compétents. Ainsi, l'engagement de chacun permet de multiplier les actions en faveur d'un service public d'assainissement maîtrisé et responsable.

Dès lors, convaincu du rôle crucial qu'occupe le **SIARP** dans la gestion de l'eau, je reste déterminé à poursuivre des actions d'envergure au sein du Syndicat pour préserver cette ressource vitale.

Avec tout mon engagement,

Emmanuel PEZET
Président du SIARP



SOMMAIRE

Le **SIARP** a pour mission d'assurer le service public d'assainissement avec des objectifs de santé publique et de préservation de la qualité des eaux.

Le **SIARP** est un syndicat mixte qui assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées pour 45 communes, soit environ 245 000 habitants.

Le **SIARP** est un syndicat pionnier et précurseur dans la protection du milieu naturel. Pour cela, il a mutualisé ses moyens et mis en œuvre une harmonisation tarifaire sur un territoire structuré et cohérent.



NOTRE HISTOIRE	06
L'ASSAINISSEMENT AU CŒUR DU CYCLE URBAIN DE L'EAU	08
NOS MISSIONS	12
NOTRE TERRITOIRE	14
NOTRE GOUVERNANCE	16
NOS VALEURS	18
NOS MÉTIERS	20
ANNEXE	

NOTRE HISTOIRE

1945

Les villes se reconstruisent après la guerre, les réseaux embryonnaires d'assainissement des communes se rejettent directement dans les cours d'eau. **Il est urgent d'agir !**

1950

Création du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de Pontoise Saint-Ouen-l'Aumône.
Compétences initiales : gestion du transport et épuration des eaux usées.

1957

Inauguration de la première station d'épuration à Pontoise, gérée par le Syndicat.

1969

Le Syndicat change de nom et devient le SIARP : Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise.

Construction des premiers réseaux d'eaux usées pour la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et les communes rurales du Vexin qui adhèrent progressivement au SIARP.

1992

1^{er} juillet : mise en service de la station d'épuration de Cergy/Neuville-sur-Oise (et fermeture de celle de Pontoise). Redimensionnement et mise aux normes au fil des années avec de nombreux travaux qui s'achèvent en 2012.



2002

De nouveaux statuts pour le SIARP avec l'arrivée de six communes qui adhèrent au syndicat.

Une convention entre le SIARP et le SAN (Syndicat d'agglomération nouvelle) acte la nouvelle répartition des compétences.

- SIARP : gestion des réseaux de collecte et interlocuteur privilégié des usagers
- SAN : Gestion du réseau de transport final et de l'épuration.

2012

Le SIARP compte 19 communes (12 issues de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (ancien SAN) et 7 du Vexin).

2013

Fusion avec le SIAC RCM (Ableiges, Corneilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Frémécourt et Montgeroult).

Le SIARP comprend 24 communes :
12 membres de la CACP (Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise),
5 membres de la CCSI (Communauté de communes Sausseron-Impressionnistes),
7 membres de la CCVC (Communauté de communes Vexin Centre).

2022

1^{er} janvier : transfert de la compétence assainissement (volet transport et épuration) de la CACP vers le SIARP.

1^{er} juillet : le SIARP reprend la gestion de la station d'épuration de Cergy/Neuville-sur-Oise en régie. Le Syndicat est désormais le seul acteur pour l'assainissement sur la région de Cergy-Pontoise et du Vexin.

Le SIARP compte 45 communes.

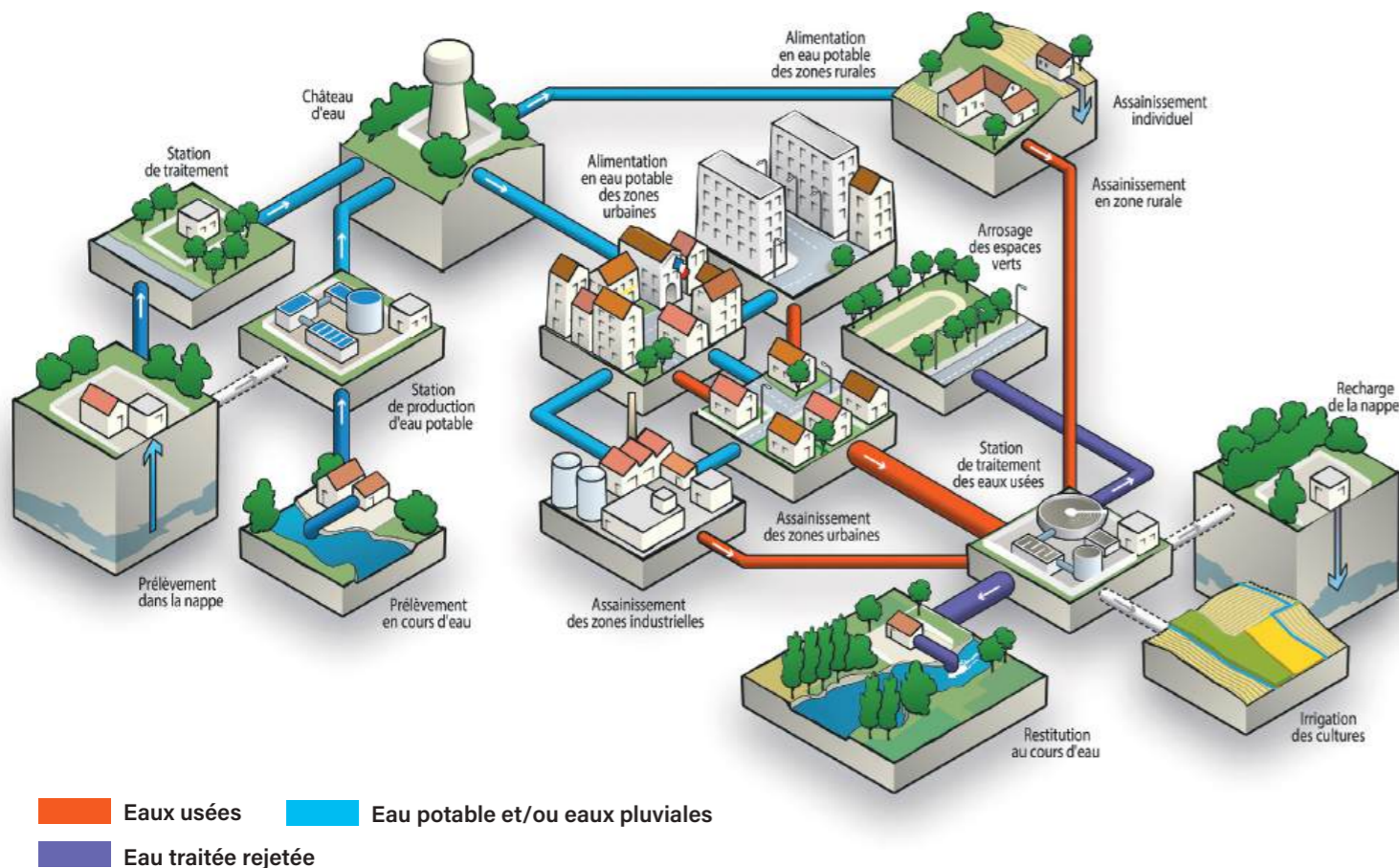
2026



L'ASSAINISSEMENT AU CŒUR DU CYCLE URBAIN DE L'EAU

LE CYCLE DE L'EAU

L'eau devient potable, après plusieurs traitements. Elle est dirigée vers un vaste réseau de distribution dans toutes les villes et villages.



QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT ?

C'est un ensemble d'infrastructures destinées à collecter, transporter et traiter les eaux usées dans une station d'épuration. Ces eaux usées sont issues des usages domestiques (alimentaire, hygiène...), et non domestiques de types industriels (commerces, entreprises, collectivités, etc.).

Les eaux usées des bâtiments non raccordés au réseau d'assainissement collectif sont gérées sur place par des installations d'assainissement autonomes, relevant de l'assainissement non collectif.

Les systèmes d'assainissement peuvent comprendre des réseaux de collecte et de transport des eaux usées, des postes de refoulement, des bassins de rétention et des bassins enlevés, des stations d'épuration et leurs points de rejets vers le milieu naturel.

Les réseaux de collecte permettent d'acheminer les eaux usées jusqu'à la station d'épuration afin qu'elles y soient traitées.





FOCUS SUR LA STATION
DE NEUVILLE-SUR-OISE

2024 CHIFFRES CLÉS

Volume d'effluents traité
15,8 millions de m³

Production annuelle de boues
3 378 tonnes (matières sèches)

Consommation électrique
11 252 749 kWh

Production électrique
5 228 669 kWh

Production thermique
2 242 546 kWh

LA STATION D'ÉPURATION, MAILLON ESSENTIEL

Le traitement dans la station d'épuration est une étape importante dans le cycle urbain de l'eau. Ce sont des sites qui traitent les eaux afin de séparer l'eau des substances indésirables pour le milieu récepteur.

Les techniques de traitement varient selon la taille de la station, la qualité et la quantité de l'eau à traiter et les réglementations en vigueur.

Pour les dispositifs les plus complets, les eaux usées sont d'abord débarrassées des plus gros objets (graviers, feuilles, déchets divers), puis déshuilées et dessablées.

Ensuite, elles passent dans un décanteur primaire pour récupérer les matières les plus lourdes.

Elles sont ensuite débarrassées des dernières matières polluées grâce à l'intervention de bactéries qui les transforment ensuite en boues d'épuration. Ces dernières sont le principal déchet issu d'une station d'épuration. Elles sont générées au cours des différentes étapes de traitements et constituées de matières organiques et minérales. Le vivant est au cœur du processus.

Le **SIARP** privilégie la valorisation agricole de ses boues car celles-ci, après analyses garantissant leurs conformités sanitaires, sont un atout pour les sols en permettant de fertiliser et d'amender le sol.

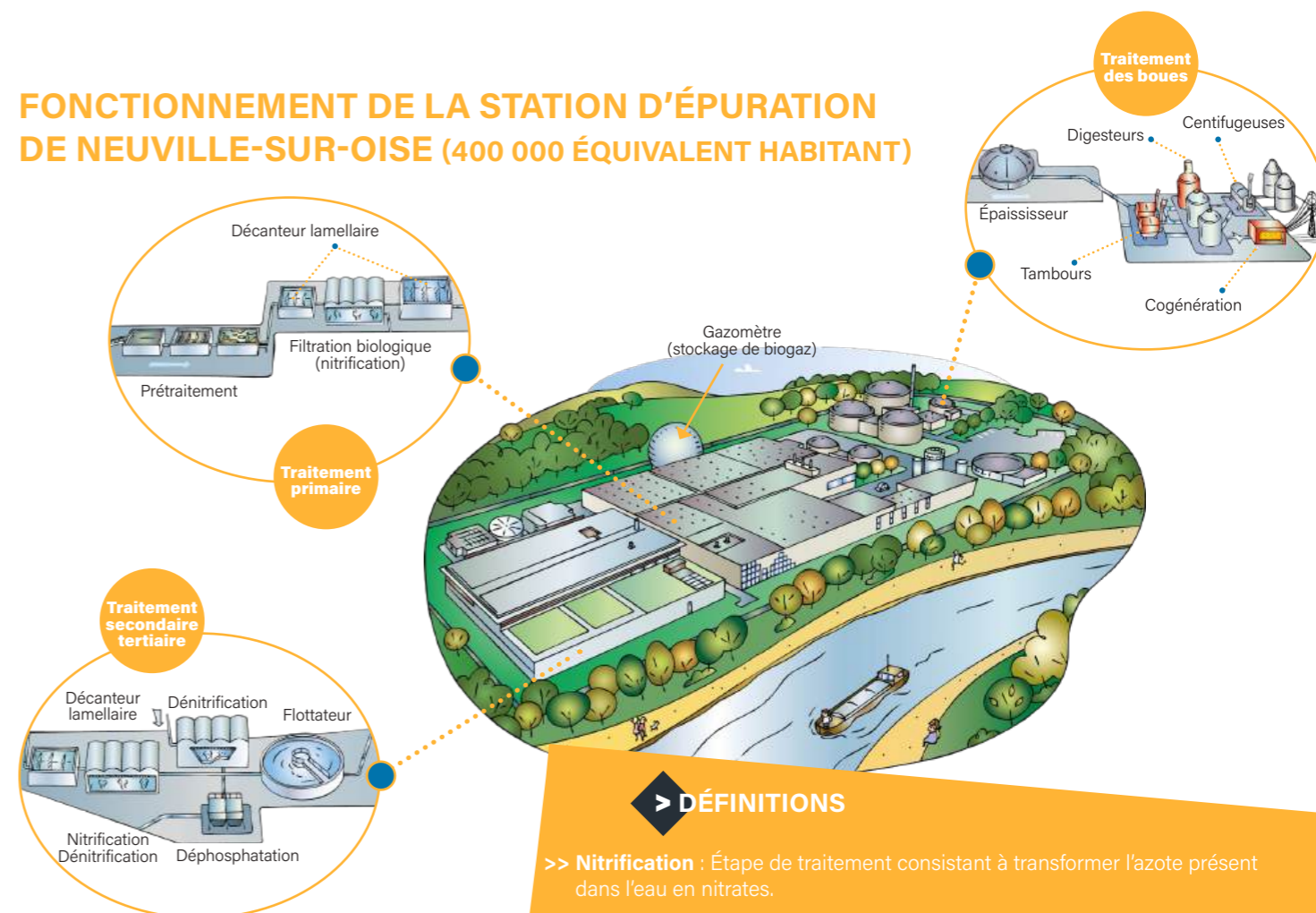
Les boues produites sur le territoire du SIARP sont valorisées via trois filières : l'épandage durant la période estivale, le compostage le reste de l'année et l'incinération (seulement si les boues sont non conformes).

Les eaux usées traitées dans une station d'épuration sont ensuite rendues au milieu naturel, (notre territoire : l'Oise, l'Aubette, la Viosne et la Seine) afin de lui permettre d'assurer sa continuité hydrologique, même en période d'étiage. Elles peuvent également être réutilisées sur site, pour l'irrigation des cultures, l'arrosage* ou pour des usages industriels (on parle de REUT, REUSE ou eaux non conventionnelles).

En comparaison avec le cycle naturel de l'eau, le cycle urbain est un processus artificiel mais indispensable pour continuer à utiliser cette ressource de façon durable.

*selon la réglementation spécifique en vigueur

FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DE NEUVILLE-SUR-OISE (400 000 ÉQUIVALENT HABITANT)



> DÉFINITIONS

- >> **Nitrification** : Étape de traitement consistant à transformer l'azote présent dans l'eau en nitrates.
- >> **Dénitrification** : Étape de traitement consistant à transformer les nitrates produits lors de la nitrification en azote gazeux.
- >> **Déphosphatation** : Traitement consistant à précipiter le phosphore sous forme de particules qui sont ensuite extraites par décantation.
- >> **Cogénération** : Production simultanée d'électricité et de chaleur, à partir d'une seule énergie primaire, ici le biogaz, produit lors de la digestion des boues.

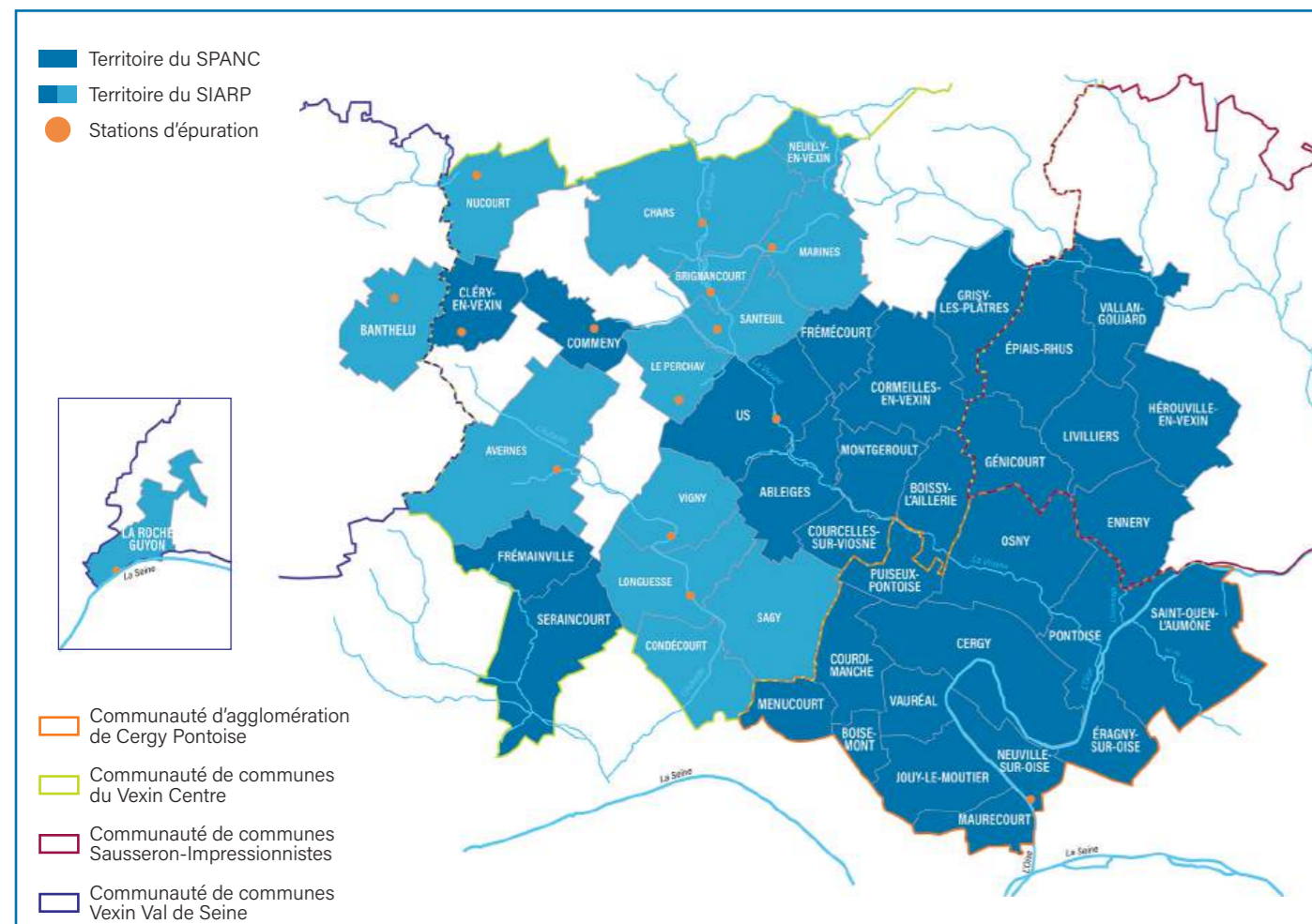
NOTRE TERRITOIRE



Le SIARP est composé de deux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et de huit communes indépendantes, situées dans les départements du Val-d'Oise et des Yvelines.

Actuellement, le territoire du SIARP couvre 45 communes, où le Syndicat exerce la compétence d'assainissement collectif, et sur certaines communes, la compétence d'assainissement non collectif avec le SPANC (Service public d'assainissement non collectif) :

- **La totalité des communes de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)** : Boisemont, Cergy, Courdimanche, Éragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint-Ouen l'Aumône, Vauréal
- **La majorité des communes de la Communauté de communes Vexin Centre (CCVC)** : Ableiges, Aavernes, Boissy-l'Aillerie, Brignancourt, Chars, Cléry-en-Vexin, Commeny, Condécourt, Cormeilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Frémécourt, Grisy-les-Plâtres, Le Perchay, Longuesse, Marines, Montgeroult, Neuilly-en-Vexin, Nucourt, Sagy, Santeuil, Seraincourt, Us, Vigny
- **Six communes de la Communauté de communes Sausseron-Impressionnistes (CCSI)** : Ennery, Épiais-Rhus, Génicourt, Hérouville-en-Vexin, Livilliers, Vallangouard
- **Deux communes de la Communauté de communes Vexin Val de Seine (CCVVS)** : Banthelu, La Roche-Guyon



1000
KM

environ de réseaux comprenant le réseau gravitaire eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP), les branchements et les refoulements (estimatif)

15

stations d'épuration de traitement d'eaux usées (STEU), en régie d'exploitation et 2 bassins enterrés de stockage de restitution

3

Bassins d'eaux pluviales basés sur Ennery

147

Postes de refoulement

5

Déshuileurs et séparateurs hydrocarbures

315

Grilles et avaloirs

51

Chambres à sables et puisards

CHIFFRES CLÉS
en attente de la mise à jour du patrimoine avec l'arrivée de nouvelles communes au 01/01/2026

NOTRE GOUVERNANCE

Le SIARP est administré par un Comité syndical, élu pour six ans, dont les membres délégués (et suppléants), sont issus de deux EPCI (CACP et CCVC) et de 8 communes.

Le Comité syndical débat et délibère sur les orientations et les priorités du Syndicat en matière d'assainissement. Il s'assure que les services offerts répondent aux besoins des collectivités membres et des usagers.

Le SIARP s'assure de la bonne prise de décisions lors des comités syndicaux, en proposant diverses commissions (Commissions territoriales, finances, Commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL), ...) dans lesquelles les échanges entre les élus et/ou les associations sont fructueux et constructifs.



Emmanuel PEZET
Président du SIARP

*Membre du Conseil municipal de Pontoise
et du Conseil communautaire de l'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)*



Jean-Marie ROLLET
*Adjoint au maire de Vauréal
Conseiller communautaire
de la Communauté d'agglomération
de Cergy-Pontoise (CACP)*
1^{er} Vice-Président
En charge des Affaires budgétaires



Philippe CHAUVIN
*Adjoint au maire
d'Hérouville-en-Vexin,
Délégué au Conseil communautaire de
la Communauté de communes
Sausseron-Impressionnistes (CCSI)*
2^e Vice-Président
En charge de la Gestion patrimoniale



Gilles LE CAM
*Maire de Neuville-sur-Oise,
Vice-Président de la Communauté
d'agglomération de Cergy-Pontoise
(CACP) chargé
du Développement économique*
3^e Vice-Président
En charge du Service public
d'assainissement non collectif (SPANC)



Norbert LALLOYER
*Maire de Longuesse
Délégué au Conseil de
la Communauté de communes
Vexin Centre (CCVC)
Président du Syndicat intercommunal
des eaux de la Viosne, de l'Aubette et
de la Montcient (SIEVAM)*
4^e Vice-Président
En charge des Travaux neufs
sur les réseaux et ouvrages
d'assainissement collectif

LES DÉLÉGUÉS



Le Comité syndical est composé de trente délégués, désignés par les EPCI ou les communes parmi les conseils municipaux des villes adhérentes :

- **CACP** : 16 délégués titulaire et 16 délégués suppléants
- **CCVC** : 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants
- **8 communes adhérentes** : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune



Olivier FOURCHES
Adjoint au maire d'Éragny-sur-Oise
5^e Vice-Président
En charge des Relations
aux usagers et à la Communication



Xavier COSTIL
*Conseiller municipal de Courdimanche
Conseiller communautaire
de la Communauté d'agglomération
de Cergy-Pontoise (CACP),
délégué au Cycle urbain de l'eau*
6^e Vice-Président
En charge des Relations
institutionnelles et du partenariat

NOS VALEURS



Les valeurs du SIARP sont celles du service public garant de l'intérêt général, avec des objectifs de développement durable, d'optimisation et de mutualisation du service rendu.

SENS DU SERVICE PUBLIC

Garantir un service de qualité en continu en répondant aux besoins fondamentaux de tous les usagers du territoire, avec intégrité, exemplarité et dans le respect de l'intérêt général.

ENGAGEMENT

S'impliquer pleinement, à tous les niveaux, pour assurer aux usagers un service de proximité, efficient et réactif.

RESPONSABILITÉ

Appréhender l'environnement, les finances, la sécurité de nos actions et faire face aux enjeux de société, notamment climatiques pour mieux anticiper, adapter et innover dans la gestion de la ressource et dans l'accompagnement humain.

TRANSPARENCE

Communiquer et partager avec pédagogie et proximité avec chaque partie prenante (élus, partenaires) pour rendre compte de l'action du SIARP.

PARTENARIAT

Une collaboration active avec les collectivités territoriales, les entreprises, les universités et le monde associatif (ASTEE, FNCCR*...)

PROFESSIONNALISME

Une équipe de femmes et d'hommes professionnels et investis sur le terrain au service des usagers. Le SIARP accompagne et forme, si besoin, ses agents à des emplois qualifiés.

MUTUALISATION DES MOYENS

Une régie et des services au bénéfice de la qualité de service rendu sur l'ensemble du territoire.

PÉRÉQUATION DES PRIX ET DES SERVICES

Une même redevance sur l'ensemble du territoire.

ÉGALITÉ

Le SIARP fonctionne sur le principe de l'égalité d'accès à ses services pour toutes les communes adhérentes et groupement de communes.



ASTEE : Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement
FNCCR : Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

NOS MÉTIERS

LA RELATION AVEC LES USAGERS



Nos équipes chargées des relations avec les usagers accueillent, informent et effectuent la gestion administrative des dossiers. Elles conseillent les usagers et prennent en charge toutes leurs demandes.

➤ **Les métiers :** Secrétaire technique, Secrétaire administrative, Agent.e d'accueil



LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'EAUX USÉES



Nos équipes réalisent des missions de maîtrise d'œuvre. Elles travaillent avec des entreprises partenaires pour réaliser les différents chantiers. Elles interviennent pour étendre les réseaux, les déplacer ou les renouveler et développer les ouvrages.

➤ **Les métiers :** Dessinateur.trice, projeteur.euse, Technicien.ne contrôleur.euse des travaux, Technicien.ne SIG, Géomaticien.ne, Ingénieur.e



L'EXPLOITATION

Nos équipes sont chargées du fonctionnement continu et de l'entretien des réseaux et des ouvrages. Leur vocation est de maintenir dans un état optimal ce patrimoine, de garantir la productivité, la sûreté des systèmes et leur conformité. Elles contrôlent également la qualité des eaux traitées rejetées dans le milieu naturel.

➤ **Les métiers :** Responsable Exploitation, Chef.fe d'équipe, Agent.e d'exploitation des réseaux et des stations, Chargé.e d'automatisme et de la maintenance





L'INSTRUCTION ET LES CONTRÔLES

Nos équipes réalisent l'ensemble des missions relatives aux installations privées ou publiques qu'elles soient raccordées ou non au réseau d'assainissement pour tous les usagers (individuels et entreprises) : de l'instruction des demandes d'urbanisme (permis de construire...), aux missions de contrôle (AC* et ANC*) en passant par les travaux (création de branchement, remise en conformité) et le recouvrement de la PFAC*.

➤ **Les métiers :** Responsable de service, Ingénieur.e, Technicien.enne contrôleur.euse ANC, contrôleur.euse AC logement, contrôleur.euse entreprise



AC : Assainissement collectif
 ANC : Assainissement non collectif
 PFAC : Participation au financement de l'assainissement collectif
 TIC : Technologie de l'informatique et de la communication



LES SERVICES GÉNÉRAUX

Cela concerne les services des finances, des ressources humaines, de la communication, de l'informatique, de juridique et des marchés publics. Ce sont des fonctions supports, au service des activités opérationnelles, faisant généralement le lien avec les services de l'État pour s'assurer du respect de la réglementation.

➤ **Les métiers :** Directeur.trice des services, Juriste, Directeur.trice et Chargé.e de Communication, Animateur.trice environnement, Administrateur.trice TIC*, Gestionnaire des Marchés Publics, Gestionnaire Ressources Humaines...



➤ *Retrouvez en annexe nos fiches métiers*

INFO +

➤ **ANIMATIONS ET VISITES**

En savoir plus >>>



Le SIARP ouvre la porte de l'assainissement aux plus jeunes comme aux adultes, en laissant entrevoir la face cachée de ses missions, de ses métiers, de ses enjeux, **au travers d'animations pédagogiques gratuites.**

Des visites des installations de la station d'épuration de Neuville-sur-Oise peuvent être organisées pour les scolaires (à partir du niveau 4^e au collège et les étudiants) autour des enjeux de l'eau, **et pour le grand public**, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine (septembre). Différents collaborateurs experts s'engagent dans la transmission des savoirs.

Une occasion pour promouvoir les écogestes, sensibiliser le public et les jeunes générations à la préservation de la ressource.

ANNEXE FICHES MÉTIERS

URGENCES ASSAINISSEMENT

Le SIARP dispose d'un numéro vert pour toutes les urgences qui concernent l'assainissement sur le domaine public (refoulement d'eaux usées, un bouchon, des odeurs...).

L'équipe d'astreinte intervient sur le territoire du SIARP (45 communes) tout au long de l'année 7j/7 - 24h/24.

	0 805 484 484
Service & appel gratuits	URGENCES ASSAINISSEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC
SUR TOUT LE TERRITOIRE DU SIARP	



AGENT-E D'EXPLOITATION DES RÉSEAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE PROFIL



Relationnel
avec les usagers



Sens du
service public



Organisation



Esprit d'équipe

LES MISSIONS

- Contrôle et veille au bon fonctionnement général des ouvrages d'assainissement collectif.
- Diagnostics des pannes et réparations.
- Organisation et suivi des interventions de débouchage du réseau et des ouvrages.
- Maintenance mécanique et électrique des pompes et des armoires électriques.

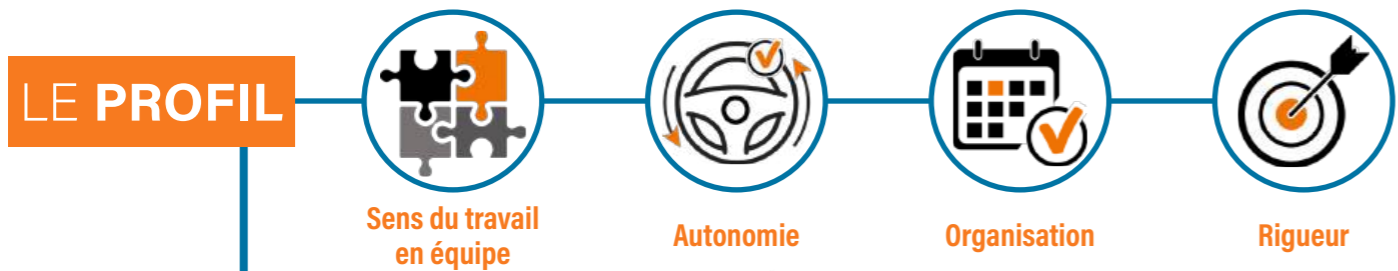


LES ATTENDUS

- CAP / BEP / BAC Pro
- Connaissances en électromécanique et électricité
- Connaissance en assainissement (un plus)
- Permis B impératif



RESPONSABLE DU SERVICE EXPLOITATION



LES MISSIONS

- Analyser le fonctionnement/dysfonctionnement du réseau et des ouvrages.
- Programmer les actions correctives nécessaires.
- Assurer un suivi administratif, technique et managérial du service (expertises, rédaction de rapport, bilans, marchés publiques, ressources humaines...).
- Définir les capacités hydrauliques d'ouvrages d'assainissement (projet...).

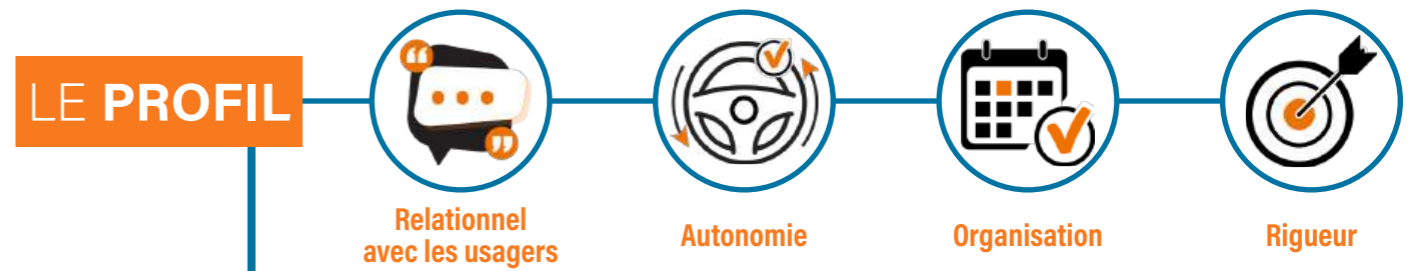


LES ATTENDUS

- BAC + 5 avec une expérience
- Connaissance en matière de travaux d'assainissement, en process épuratoire, en hydraulique urbaine et sécurité sur les chantiers
- Maîtrise de l'outil informatique
- Permis B impératif



CONTRÔLEUR-EUSE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT



LES MISSIONS

- Instruction des demandes d'urbanisme (Permis de construire, Déclaration préalable, Certificat d'urbanisme...).
- Instruction technique des demandes de raccordement.
- Organisation des contrôles de conformité des branchements.
- Études détaillées sur les branchements des particuliers.



LES ATTENDUS

- BAC + 2
- Connaissance du domaine de l'assainissement et des grands principes de fonctionnement
- Maîtrise de l'outil informatique
- Permis B impératif

**SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE
POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION
DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN**

9 rue Pierre Curie 95300 PONTOISE
Tél. : **01 30 32 74 28** - Courriel : **contact@siarp.fr**

*Ouvert du lundi au jeudi
de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h,
vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30*



Suivez-nous www.siarp.fr



SERVICE COMMUNICATION

Tél. : **01 30 32 74 49** - Port. : **06 17 11 88 37**
Courriel : **communication@siarp.fr**

